

THENEUILLE – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **du 25 Octobre 2023**

1. **Présentation de la loi EnR** : La commune propose 7.87 hectares sur le site Orano à l’Ombre de Saint-Pardoux, sur les terres non exploitables de l’ancien site de la COGEMA (les terres agricoles ne sont pas concernées), seulement pour des panneaux photovoltaïques, et pas d’éoliennes, ainsi que les toitures de la salle polyvalente et du hangar communal.
2. **Rapport d’activité 2022 de la Com Com** : Il a été remis à chaque conseiller par mail.
3. **Convention d’adhésion à la mission de référent déontologue** : Le référent déontologue des élus du cdg03 pouvant être désigné référent déontologue des élus des collectivités, l’assemblée le désigne comme référent pour la commune de Theneuille
4. **Passage au nouveau référentiel M57** : à compter du 1^{er} janvier 2024 la commune de Theneuille appliquera la nomenclature M57, instruction comptable considérée comme la plus avancée et la plus complète en termes d’exigences comptables.
5. **Suppression du budget annexe CCAS** : le budget du CCAS étant alimenté par celui de la commune essentiellement pour l’organisation du repas des aînés, celui-ci est supprimé à compter du 1^{er} janvier 2023. Le conseil municipal va créer une commission d’action sociale qui sera chargée d’organiser ce repas et d’instruire les éventuelles demandes de secours.
6. **2 avenants aux lots de travaux du marché de la cure** :
 - a) Lot 4 – Avenant n° 2 : - 1530.82 € HT
 - b) Lot 8 – Avenant n° 1 : + 936.00 € HT.
7. **Décision modificative n° 02/2023** : ajustement des comptes pour le programme des travaux de réhabilitation de la cure en gîte. Le programme est alimenté de 23900 €.
8. **Informations comptables** : une ligne de trésorerie a été mise en place pour éviter tout problème lorsque toutes les factures du maché public seront payées et en attendant le versement du solde des subventions. Le programme du site internet de la commune est alimenté de 468 € car celui-ci a été prévu en HT lors de la confection du budget.
9. **Des tarifs sont mis en place à la salle polyvalente** pour facturer aux locataires la vaisselle manquante ou cassée. Cette décision a été prise cette année avec regrets, suite à la mauvaise foi ce certains...